

Le mot du préfet

Comme le soulignait le Premier ministre lors de son point de situation jeudi 4 mars, nous sommes désormais lancés dans une « véritable course contre la montre » alors que sur le front sanitaire, la situation est toujours très tendue.

La mobilisation des collectivités comme des personnels de santé et du SDIS va permettre, ce week-end, de faire fonctionner treize centres de vaccination pour les personnes de plus de 75 ans. Notre capacité à vacciner va encore accélérer : d'ici la fin du mois de mars les capacités de vaccination dans le département augmenteront de 50 %.

Avant que la vaccination n'entraîne des résultats tangibles, il nous faut rester vigilants et prudents.

Le port du masque a été étendu à cinq nouvelles communes, les brocantes et braderies sont désormais interdites tout comme la consommation d'alcool sur la voie publique ou les livraisons à domicile après 22h. Les centres commerciaux de plus de 10 000 m² vont devoir fermer

Ce week-end, comme la semaine dernière, policiers et gendarmes seront mobilisés pour contrôler et faire respecter le couvre-feu, le port du masque, les mesures de distanciation...

Parmi les mesures de précaution il convient de rappeler l'importance du dépistage et de l'isolement qui sont encore trop peu mis en œuvre. Dès la rentrée des classes, l'Éducation nationale va s'appuyer sur les tests salivaires pour tester les élèves les plus jeunes.

Il revient à chacun d'entre nous, par son comportement, en évitant les déplacements non nécessaires et en limitant les interactions sociales, notamment dans la sphère privée,, de contribuer à lutter contre la diffusion du virus.

Evence Richard, préfet du Var

POINT ÉPIDÉMIOLOGIQUE

INDICATEURS DE SUIVI ÉPIDÉMIOLOGIQUE POUR LE VAR AU 05 MARS 2021

	S2 11/01 18/01	S3 18/01 24/01	S4 25/01 31/01	S5 01/02 07/02	S6 08/02 14/02	S7 15/02 21/02	S8 22/02 28/02	S9 01/03 04/03
Nombre de tests réalisés	44568	45783	46906	46647	45043	46504	43346	ND
Nombre de tests positifs	3156	3726	3601	3270	3033	3381	3539	ND
Taux de positivité	7,10 %	8,10 %	7,70 %	7,20 %	6,70 %	7,30 %	8,20 %	8,30 %
Taux d'incidence (pour 100 000 hab)	294	347	335	315	282	315	330	ND

➤ INDICATEURS SANITAIRES

- Nb de décès en établissement de santé : **968**
- File active des patients hospitalisés en unité conventionnelle : **251**
- File active des patients hospitalisés en réanimation : **72**

➤ CLUSTERS

Le nombre cumulé de clusters signalés continue d'augmenter : **571** dont **106** en cours d'investigation.



13 CENTRES DE VACCINATION OUVERTS CE WEEK-END

Comme l'a demandé le Premier ministre aux départements placés sous surveillance renforcée, la campagne de vaccination s'intensifie dès ce week-end dans le Var.

Grâce à l'obtention de doses de vaccins supplémentaires et à la mobilisation des personnels de santé, en concertation avec les autorités sanitaires et les collectivités du département, **treize centres de vaccination seront ouverts ces samedi 6 mars et dimanche 7 mars pour les plus de 75 ans.**

Seules les personnes qui ont pris un rendez-vous pourront être vaccinées.

CENTRES DE VACCINATION				
Commune	Adresse	Jours d'ouverture	Horaires d'ouverture	Pour prise de RDV
Toulon	Hôpital Sainte-Musse (CHITS) 54, Sainte Claire Deville	SAMEDI DIMANCHE	8h30-17h30	www.santé.fr
	HIA Sainte-Anne 2 Bd Sainte-Anne	SAMEDI DIMANCHE	9h-12h 13h45-16h	www.santé.fr
	Gymnase du port marchand rue Robert Schuman	SAMEDI DIMANCHE	9h-17h	04 94 72 93 30
Gassin	Hôpital de St-Tropez 1508 Route Départementale	SAMEDI DIMANCHE	9h15-16h30	www.santé.fr
Fayence	3, rue Saint Clair	SAMEDI DIMANCHE	9h-17h	04 94 39 15 10
Brignoles	Centre de tir à l'arc 90 chemin des Archers	SAMEDI DIMANCHE	9h-17h	04 94 86 15 95
Draguignan	Complexe Saint-Exupéry Gymnase Coubertin Place de la Paix	SAMEDI DIMANCHE	9h-17h	04 830 830 85
	Centre hospitalier de la Dracénie Route Montferrat	SAMEDI	9h-16h	www.santé.fr
Fréjus	Base nature espace Caquot 1196, boulevard de la Mer	SAMEDI	9h-17h	04 94 51 91 60
	C.H.I. Fréjus -St Raphaël 240, avenue St Lambert	SAMEDI	9h30-15h30	www.santé.fr
Hyères	Forum du casino 3 avenue Ambroise Thomas	SAMEDI	9h-17h	04.22.14.64.51.
Grimaud	Complexe sportif des Blaquières - RD 61	SAMEDI	9h-17h	06 15 16 91 33
La Seyne-sur-Mer	ESAJ- Avenue Yitzhak Rabin	SAMEDI DIMANCHE	9h-17h	04 94 06 96 00

Un numéro national, le **0 800 009 110**, est également mis en place pour que chacun puisse être accompagné dans ses démarches de prise de rendez-vous

Outre l'ouverture de 13 centres de vaccination ce week-end dans le département, la campagne de vaccination poursuit sa montée en puissance avec la mise en œuvre dès la semaine prochaine de nouvelles lignes de vaccination dans les centres existants mais aussi avec l'ouverture d'un nouveau centre au Beausset à compter du 15 mars. D'ici la fin du mois de mars, les capacités de vaccination augmenteront de plus de 50 %.

Dans le même temps, les médecins libéraux peuvent désormais vacciner au sein de leur cabinet et à domicile, les personnes de plus de 50 ans présentant des facteurs de comorbidités, ainsi que les personnes de plus de 75 ans.

Cet effort de vaccination prendra un nouvel essor, à partir du 15 mars, avec la possibilité pour les pharmaciens de vacciner les personnes de plus de 50 ans présentant des facteurs de comorbidité. Ces derniers n'auront pas besoin de prescription médicale.

Enfin, à partir de la mi-avril, ce sera au tour des personnes de 50 à 74 ans de pouvoir bénéficier du vaccin.



Au 4 mars au soir,

52 013 personnes ont été vaccinées depuis le 6 janvier

28 280 personnes ont reçu la 2^{ème} injection soit au total

80 293 injections ont été prodiguées.

DÉPISTAGE DANS LES ÉCOLES



Les tests salivaires seront déployés dans les écoles du département dès ce lundi 8 mars. Vingt-cinq écoles seront concernées par une opération de dépistage durant les deux premières semaines.

Cette campagne est destinée en priorité aux élèves des écoles du 1^{er} degré du département, dans les zones où le virus circule le plus activement et demeure complémentaire des opérations de tests antigéniques actuellement en place, et qui continueront à être déployées dans les collèges et les lycées.

L'objectif est de réaliser 3000 tests salivaires par semaine, effectués par des laboratoires d'analyse médicale appuyés dans un premier temps par les infirmières scolaires puis par les médiateurs anti-covid de l'Éducation nationale.

Les dépistages seront de préférence organisés au niveau d'un établissement entier : les personnels de l'Éducation nationale y travaillant se verront aussi proposer un test au même titre que les élèves.

Afin d'affiner la connaissance épidémiologique du milieu scolaire, un panel composé d'écoles, de collèges et de lycées, représentatif de la diversité des territoires (REP+, centre-villes, zones rurales, public/privé sous contrat...) sera défini et des dépistages seront organisés dans ces établissements tous les 15 jours.

PORT DU MASQUE



Pour poursuivre dans la mise en place de mesures sanitaires et renforcer la lutte contre la Covid-19 dans le département, **l'obligation du port du masque est étendue :**

- aux communes de **Cuers, Pierrefeu, Collobrières**, qui rejoignent ainsi La Londe-les-Maures, Bormes-les-Mimosas, Le Lavandou.

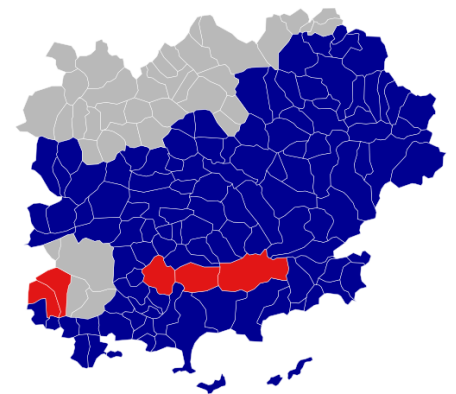
- aux communes de **La Cadière-d'Azur et Le Castellet**.

Pour ces 5 communes, l'obligation du port du masque dans l'ensemble des lieux publics, notamment sur la voie publique et les espaces publics de plein air, sera effective à compter du samedi 6 mars 2021.

Cette obligation concerne toute personne de onze ans mais ne s'applique pas aux utilisateurs d'un moyen de déplacement individuel (vélo, trottinette...) ni à celles pratiquant une activité physique et sportive ni aux personnes en situation de handicap qui peuvent justifier sur certificat médical de cette dérogation.

Le port du masque est désormais obligatoire dans 117 communes ainsi que sur l'ensemble des marchés du département du Var.

Les contrevenants s'exposent à une amende de 135 € et, en cas de récidive dans les 15 jours, à une amende de 200 € qui peut être majorée à 450 €.



CONTRÔLES



Les opérations de contrôle du week-end dernier sont reconduites dès ce vendredi soir pour faire respecter le couvre-feu ainsi que les mesures sanitaires en vigueur. Plus de 600 policiers et gendarmes sont à nouveau mobilisés.

Outre le port du masque obligatoire dans 117 communes du département, les forces de l'ordre seront particulièrement attentives au respect des nouvelles mesures comme l'interdiction de consommer de l'alcool sur la voie publique qui conduit souvent à des rassemblements et au non-respect des gestes barrières.

Les commerces seront également contrôlés, notamment la fermeture effective des centres commerciaux de plus de 10 000 m², des brocantes, vide-greniers et braderies, ainsi que l'interdiction de livrer après 22h.

Une attention particulière sera également portée aux limites du département quant au respect du couvre-feu.

Au-delà des contrôles sur la voie publique et dans les commerces, et comme le demande le Premier ministre, chacun doit faire preuve de responsabilité, limiter ses déplacements ainsi que respecter les gestes barrières dans la sphère familiale : pas plus de 6 personnes à table, distanciation, hygiène des mains et aération des pièces.

CENTRES COMMERCIAUX DE PLUS DE 10 000m²



Le Premier ministre a annoncé la fermeture des centres commerciaux d'une surface supérieure à 10 000 m² afin de réduire le risque de circulation du virus généré par des brassages de population importants. **À ce titre et à compter du 6 mars, par arrêtés préfectoraux, seront fermés au public :**

- **le centre commercial de Grand Var Est à la Garde**
- **le centre commercial de Géant Casino à Fréjus** (Cette mesure ne s'applique pas sur la zone extérieure « Street Mall »).

Plusieurs vérifications étant en cours dans d'autres centres commerciaux, cette liste est susceptible d'évoluer.

Cet établissement vient compléter la liste des 6 centres de plus de 20000m² déjà fermés le 31 janvier : Centre commercial Mayol (Toulon), Centre commercial Grand Var Ouest (La-Valette-du-Var), Magasin IKEA (La-Valette-du-Var), Centre commercial Carrefour (Ollioules), Centre commercial Auchan (La Seyne-sur-Mer), Centre commercial Géant Centr'Azur (Hyères).

Les commerces alimentaires des centres commerciaux restent ouverts, qu'il s'agisse des supermarchés ou des magasins alimentaires spécialisés (boulangerie par exemple). Les restaurants pourront continuer la vente à emporter. Les pharmacies resteront également ouvertes. Les commerces fermés n'auront pas la possibilité de faire de *click&collect* ou de retrait de commande. En revanche, la livraison de leur produit restera possible.

Les jauges pour les commerces de plus de 400 m² est de une personne pour 10 m² de surface de vente. Les autres commerces conservent une jauge à une personne pour 8 m².